

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt- cinq juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 25

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 15**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

18/06/2024

**25 présents** : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : / . *Saint Genix-les-Villages* : Mmes MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**04 Pouvoirs** : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, M. BERTHOLLIER Christian à M. LOMBARD Daniel, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine.

**07 Absents** : Mmes COUDURIER Françoise, LABBAY Catherine, VERRIER Muriel, MM. BILLON Pierre, GONARD Xavier, PERROT Alain, PUGNOT Bertrand.

**OBJET : ACCEPTATION D'UN DON POUR LA LUDOTHEQUE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**MONSIEUR LE PRESIDENT,**

**RAPPELLE** qu'au titre du bloc de compétence Action sociale d'intérêt communautaire, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS est compétente en matière de « Petite enfance et enfance-jeunesse », ce qui comprend notamment la gestion directe de la ludothèque La Ruche.

**INFORME** que l'association Dulothèque gérant la ludothèque de Dullin a mis fin à son activité et solde ses comptes. Les administrateurs ont souhaité faire don des 137,00 € restant à la ludothèque La Ruche.

**PROPOSE** d'accepter ce don de 137,00 € déposé sous la forme d'un chèque et de procéder aux opérations comptables en découlant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **ACCEPTE** le don de 137,00 € de l'association Dulothèque pour le compte de la ludothèque La Ruche.
- **MANDATE** le Président pour signer toute pièce nécessaire à la procédure comptable.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 04/07/2024,

Le Président,  
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN